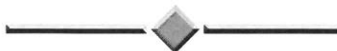


**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE  
DE HAUTE-TARENTEISE**



**DATE DE CONVOCATION** :

**Le 27 janvier 2015**

**NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE** : 34  
**NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS** : 22  
**NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS** : 12  
**- AYANT DONNE POUVOIR** : 5

*Le Jeudi 5 février 2015 à 19h00*, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Villaret de Montvalezan, sous la Présidence de Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD.

**ETAIENT PRESENTS** :

Mesdames Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Louis GARNIER, Michel GIRAUDY, Georges TRESALLET (Bourg-Saint-Maurice)  
Madame Arlette NOIR, Messieurs Jean Claude FRAISSARD, Laurent HANICOTTE (Montvalezan)  
Messieurs Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET (Sainte-Foy-Tarentaise)  
Madame Marie-Agnès ARPIN, Monsieur Fabien RAISSON (Séze)  
Madame Maud VALLA, Monsieur Jean-Christophe VITALE (Tignes)  
Mesdames Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Messieurs Marc BAUER, Patrick MARTIN, Gérard MATTIS (Val d'Isère)  
Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

**ETAIENT EXCUSES** :

Mesdames Clémence BERGER-SABBATEL, Séverine FONTAINE (pouvoir à Maud VALLA), Claude MAHNANA Messieurs Léon EMPEREUR (pouvoir à Paul CUSIN-ROLLET), Alain EMPRIN, Gilles FLANDIN, Gilles MAZZEGA (pouvoir à Jean-Christophe VITALE), Eric MINORET, Jean-Pierre MOREL, Jean-Luc PENNA (pouvoir à Fabien RAISSON), Olivier PETIT (pouvoir à Marie-Agnès ARPIN), Xavier TISSOT.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Jean-Claude FRAISSARD

Accusé de réception en préfecture  
073-247300254-20150205-2015-12-DE  
Date de télétransmission : 10/02/2015  
Date de réception préfecture : 10/02/2015

**N°2015-12 CONVENTION DE PARTENARIAT – ASSOCIATION MELODIKA**

Le Président indique que, dans le cadre de la master classe du 10 janvier 2015 organisée par l'école de Musique de la MIHT, trois élèves de la classe de Flûte Traversière de l'école de musique des Versants d'Aime seront accueillis.

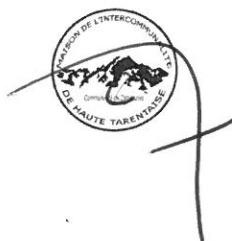
La convention fixe le versement d'une aide financière, par l'association Mélodika, de 500 €, à la MIHT en contrepartie de l'accueil de ces élèves.

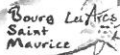
Après avis du Bureau communautaire du 19/01/2015, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **VALIDER** la convention
- **AUTORISER** le Président ou le Vice-président délégué à signer la convention (projet joint) ainsi que tous les documents s'y rapportant

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Gaston PASCAL MOUSSELARD**





MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE DE HAUTE TARENTEAISE

☎ : 04.79.41.01.63 - Fax : 04.79.41.06.77 - @ : contact@hautetarentaise.fr -

www.hautetarentaise.fr

## CONVENTION DE PARTENARIAT

### Entre :

La Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise (MIHT), BP 1 - 73707 SEEZ Cedex, représentée par son Président, monsieur Gaston PASCAL MOUSSELARD.

d'une part,

### Et :

L'Association Melodika, Impasse du Creux Vincent - 73210 MACOT LA PLAGNE, représentée par Monsieur Patrice Faure, son Président

d'autre part,

### Il est convenu ce qui suit :

#### **Article 1 :**

L'école de Musique de la MIHT accueillera trois élèves de la classe de Flûte Traversière de l'école de musique des Versants d'Aime pour la master classe qui aura lieu le **samedi 10 janvier 2015** au Centre Jean Moulin – Bourg Saint Maurice.

#### **Article 2 :**

L'association Melodika versera une somme de 500 € à la Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise en contrepartie de l'accueil des élèves. Elle participera à la communication autour de la master class et du concert de Jean Ferrandis qui auront lieu le vendredi 09 Janvier à 19h30 et le samedi 10 Janvier de 09h30 à 17h30.

#### **Article 3 :**

La présente convention est conclue pour la durée de la master class.

Fait à SEEZ, le

**Pour la Maison de l'Intercommunalité  
de Haute Tarentaise,**

Le Président,  
Gaston PASCAL MOUSSELARD

**Pour l'association Melodika**

Le Président,  
Patrice FAURE



Accusé de réception en préfecture  
073-247300254-20150205-2015-12-DE  
Date de télétransmission : 10/02/2015  
Date de réception préfecture : 10/02/2015